



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/56

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique / Urbanisme

Objet : Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'un carport au poste à cheval de la gendarmerie au 2 avenue du Pays de Galie

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer un carport au poste à cheval de la gendarmerie ;

DÉCIDE

Article 1 : De déposer la déclaration préalable pour l'installation d'un carport au poste à cheval de la gendarmerie ;

Article 2 : De signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 novembre 2023

Mis en ligne le 24 novembre 2023

Document rendu exécutoire le 24 novembre 2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231124-2023-56-AR
Date de réception préfecture : 24/11/2023